

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DES PRODUITS ET SERVICES

Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

TOUS LES LAISSEZ-PASSER (BILLETS ET ABONNEMENTS) SONT PERSONNELS, INCESSIBLES, NON TRANSFÉRABLES ET NON REMBOURSABLES.

➤ **Reconnaissance des risques et acceptation**

Quiconque se procure un laissez-passer de Bromont, montagne d'expériences reconnaît que les sports de glisse, le vélo de montagne, les activités aquatiques ou en montagne de même que l'utilisation des remontées mécaniques comportent des dangers inhérents, peu importe son niveau d'habileté. Le client libère et exonère **SkiBromont.com, S.E.C.**, ses propriétaires, actionnaires, administrateurs, agents et employés, de toute responsabilité, de quelque nature que ce soit, directe ou indirecte, à l'égard de tout **DOMMAGE(S) MATÉRIEL OU CORPOREL**, blessure(s) et/ou décès qui lui serait causé ou qui serait causé à quelque personne ou bien que ce soit pour quelque raison que ce soit. Il assume personnellement l'entière responsabilité de tous lesdits dommages et/ou blessures et/ou décès et convient d'indemniser **SkiBromont.com, S.E.C.** et toutes les personnes ci-dessus mentionnées de toute réclamation qui pourrait être formulée contre l'une ou plusieurs d'entre elles.

➤ **Dépôt légal**

Un dépôt remboursable de 5 \$ (TPS et TVQ non applicables) pourrait être demandé au client n'étant pas déjà détenteur d'une carte rechargeable de Bromont, montagne d'expériences pour des produits de billetterie ou d'abonnement. Le dépôt sera remboursé lorsque la carte sera rapportée en bon état dans l'un des points de service de la montagne.

En cas **d'oubli, de perte ou de vol** de la carte, un nouveau laissez-passer pourra être émis au comptoir du Service à la clientèle, moyennant des frais de 10 \$ taxes incluses, en excluant le dépôt de 5 \$.

➤ **Laissez-passer familial ou achat groupé**

Le payeur s'engage à informer tous les membres de sa famille ou de son groupe des termes et des conditions du présent document et des obligations les incombant. Les membres inscrits à un abonnement familial ou groupé ne peuvent être modifiés après l'achat.

➤ **Usage du laissez-passer**

Le détenteur reconnaît que le laissez-passer ne doit être utilisé que pour son usage personnel et que tout autre usage peut entraîner des conséquences graves, allant de l'annulation définitive du laissez-passer à la poursuite criminelle de laquelle peut découler une amende ou une peine d'emprisonnement d'une période maximale de deux (2) ans (« fraude », article 380 du Code criminel). Des photos sont prises aux tourniquets des remontées mécaniques et à l'entrée du parc aquatique pour permettre de contrôler l'identité des détenteurs.

➤ **Délit**

Le détenteur **pris en faute** d'un délit sur le territoire de **SkiBromont.com, S.E.C.** pourrait voir son laissez-passer suspendu ou résilié sans avis ni remboursement (par exemple : un détenteur surpris à commettre un vol ou à prêter son laissez-passer). **SkiBromont.com, S.E.C.** se réserve également le pouvoir décisionnel d'imposer une amende. Tout laissez-passer émis demeure la propriété de **SkiBromont.com, S.E.C.** et oblige le détenteur à remettre sa carte à la station sur simple demande.

➤ **Modification à l'horaire**

SkiBromont.com, S.E.C. se réserve le droit de modifier son horaire et de fermer, en totalité ou en partie, sans préavis, ses installations, ses activités, ou son site, selon la température, l'achalandage, ou toute autre raison.

➤ **Responsabilité / Sécurité**

Le détenteur assume l'entière responsabilité pour tout dommage de toute nature résultant du non-respect des **règlements et des consignes de sécurité** en vigueur et libère et exonère *SkiBromont.com, S.E.C.* pour tout dommage relié à de tels manquements.

➤ **Mesures préventives contre la COVID-19 à respecter**

Bromont, montagne d'expériences s'engage à mettre en place l'ensemble des moyens permettant aux détenteurs d'effectuer une visite sécuritaire. Tout individu ou groupe d'individus ne respectant pas l'une des consignes relatives aux mesures sanitaires mises en place par la station devra quitter les lieux à la demande du personnel.

Le détenteur s'engage à prendre connaissance des mesures préventives à respecter présentées sur le site Web de Bromont, montagne d'expériences, et ce, avant sa venue à la station.

<https://www.bromontmontagne.com/mesures-preventives-covid-19>

----- SKI

Sport de glisse

Sont considérés comme sports de glisse : ski, ski de randonnée, planche à neige, télémark ou toute autre discipline s'y apparentant pouvant être pratiquée sur la montagne.

➤ **Port du casque**

Le port du casque est fortement recommandé par toutes les autorités et tous les services de la station. Il est toutefois obligatoire dans les parcs à neige.

➤ **Code de conduite en montagne**

Adopté en vertu de la Loi sur la Sécurité dans les Sports, le présent code s'applique à toute personne qui pratique un sport de glisse.

1. Conservez la maîtrise de votre vitesse et de votre direction. Assurez-vous d'être en mesure d'arrêter et d'éviter toute personne ou obstacle.
2. Cédez la priorité aux personnes en aval (plus bas) et empruntez une direction qui assure leur sécurité.
3. Arrêtez dans une piste uniquement si vous êtes visible des personnes en amont (plus haut) et si vous n'obstruez pas la piste.
4. Cédez le passage aux personnes en amont (plus haut) lorsque vous vous engagez dans une piste de même qu'aux intersections.
5. Si vous êtes impliqué dans un accident ou en êtes témoin, demeurez sur les lieux et identifiez-vous à un secouriste.
6. Utilisez et portez en tout temps un système approprié de rétention de votre équipement de glisse.
7. N'utilisez pas les remontées mécaniques et les pistes si vous êtes sous l'influence de drogues ou d'alcool.
8. Respectez toute signalisation et avertissement et ne vous aventurez jamais hors-piste ou sur des pistes fermées.

La pratique d'un sport de glisse comporte des risques inhérents dont vous devez être conscient. Pour une expérience enrichissante et sécuritaire, vous devez respecter en tout temps le code de conduite en montagne et faire preuve de courtoisie envers les autres.

Vous devez respecter toute autre règle, signalisation ou balisage mis en place par la station.

➤ **Risques et dangers inhérents**

Les éléments suivants constituent, entre autres, et non limitativement, des risques et des dangers inhérents auxquels le client doit porter toute son attention :

1. Les conditions climatiques changeantes;
2. Les changements dans le degré d'inclinaison de la pente;
3. Toute condition naturelle de la montagne telle que la présence de fosses, crevasses et ruisseaux, la présence de roches, de terre, d'espaces non recouverts de neige, la présence d'arbres, de repousses d'arbres, d'arbustes naturels et de souches de même que tout autre obstacle naturel;

4. La présence de glace et de plaques de glace en surface et sous la surface; les conditions de neige ou de glace en surface et sous la surface; tout changement aux conditions de la surface skiable;
5. Toute collision avec un autre skieur / planchiste ou toute autre personne;
6. La présence de pylônes, poteaux et autres structures utilisées dans l'exploitation de la station de même que la collision avec ces éléments;
7. L'utilisation des remontées mécaniques;
8. La présence sur les pistes d'équipement mobile d'entretien de pistes, de véhicules d'urgence de même que l'équipement de fabrication de neige.

➤ **Validité des laissez-passer**

Le détenteur prend connaissance des **périodes de ski permises par son laissez-passer** (page suivante). Toute personne prise à skier en dehors des périodes permises sera passible d'une suspension ou d'une amende.

ABONNEMENTS	
TOUT TEMPS	Valide tous les jours, de l'ouverture à la fermeture.
7 JOURS	Valide tous les jours, de l'ouverture à 17 h.
ZÉNITH	<p>Valide du lundi au vendredi, de l'ouverture à la fermeture, et les week-ends dès 13 h.</p> <p>Exceptions – Valide à partir de 13 h :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tous les jours de la période des Fêtes (26 décembre 2020 au 5 janvier 2021). <p>Bonis – Valide tous les jours, de l'ouverture à la fermeture :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Du début de la saison jusqu'au 25 décembre; • Le 1^{er} janvier; • Pendant la semaine de relâche de la Rive-Sud (1^{er} au 5 mars 2021); • À compter du 15 mars 2021.
PRESQUE TOUT TEMPS	<p>Valide du lundi au vendredi, de l'ouverture à la fermeture, et les week-ends dès 15 h.</p> <p>Exceptions – Valide à partir de 15 h :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tous les jours de la période des Fêtes (26 décembre 2020 au 5 janvier 2021); • Pendant la semaine de relâche de la Rive-Sud (1^{er} au 5 mars 2021). <p>Bonis – Valide tous les jours, de l'ouverture à la fermeture :</p> <ul style="list-style-type: none"> • À compter du 15 mars 2021.
7 SOIRS	<p>Valide tous les jours, de 17 h à la fermeture et ce, jusqu'à la fin du ski de soirée.</p> <p>Exception :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il n'y a pas de ski de soirée le 24 décembre. <p>Boni :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Valide de jour dès la fermeture du ski de soirée.
SEMAINE MAX	<p>Valide du lundi au vendredi, de l'ouverture à la fermeture.</p> <p>Exceptions – Valide à partir de 17 h :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pendant le temps des Fêtes (26 décembre 2020 au 5 janvier 2021); • Pendant la semaine de relâche de la Rive-Sud (1^{er} au 5 mars 2021).
M2J	<p>Valide du mardi au jeudi, de l'ouverture à 17 h.</p> <p>Exceptions – Non valide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pendant la période des Fêtes (26 décembre 2020 au 5 janvier 2021); • Pendant la semaine de relâche de la Rive-Sud (1^{er} au 5 mars 2021).
MONT SOLEIL	Valide tous les jours, de l'ouverture à la fermeture, sur le versant Mont Soleil (remontées N°1 et N°2).
CARTE MULTIBILLETS	
CARTE APEX	<p>Carte comprenant 2 à 8 billets valides en tout temps sans aucune restriction pour la saison en cours.</p> <p>Carte individuelle non transférable.</p> <p>Crédit applicable pour l'achat d'un laissez-passer.</p>
<i>Pour plus d'information sur les validités des laissez-passer, rendez-vous au Service à la clientèle ou consultez le SKIBROMONT.COM.</i>	

➤ **ÉCOLE DE SKI**

Les seules **leçons de ski ou de planche autorisées sur la montagne** sont celles vendues et inscrites par l'École de ski de **SkiBromont.com, S.E.C.** Toute personne intéressée à offrir des leçons sur la montagne doit avoir préalablement reçu l'autorisation des autorités concernées de la station. Toute personne prise sur le fait de contrevenir à cette règle ou faisant l'objet de témoignages de clients et/ou d'employés en ce sens pourra se voir refuser l'achat de laissez-passer ou confisquer celui en vigueur.

Laissez-passer

Les laissez-passer ne sont pas inclus dans le prix des leçons (sauf pour l'ini-ski, l'ini-surf, le défi-ski et le défi-surf). L'élève est responsable d'avoir un laissez-passer valide pour la durée de son (ses) cours.

Cours de groupe

Le nombre d'élèves par groupe est approximatif. Aucun remboursement possible une fois la série de cours commencée. En cas d'absence de l'élève, la leçon est perdue.

Responsabilité de l'élève ou de son parent / tuteur / responsable

L'élève ou son parent/tuteur/responsable a la responsabilité de s'assurer que l'équipement utilisé est adéquat, sécuritaire et en bon état. Il doit également divulguer à l'école et au moniteur toute condition médicale préexistante de l'élève susceptible d'avoir un impact sur la pratique du ski/télémark/planche à neige. Le port du casque est recommandé par l'école de ski.

Responsabilité de l'élève

L'élève doit respecter les consignes reçues du moniteur et respecter en tout temps le Code de conduite en montagne.

Supervision

Le client reconnaît que les sports de glisse se pratiquent sur une grande superficie ce qui implique que le moniteur n'est pas à proximité de son/ses élève(s) à tout moment et qu'il ne peut intervenir directement en tout temps.

Dans le cadre d'un cours de groupe ou semi-privé, l'attention du moniteur est divisée entre les élèves. Le moniteur ne peut porter son attention sur un élève en particulier en tout temps. L'élève pourrait par ailleurs être amené à emprunter les remontées mécaniques sans la présence de son moniteur dans la même chaise (coordination à l'embarquement).

Report de leçons privées, semi-privées ou initiations

L'élève ou son parent/tuteur/responsable est responsable de reporter sa leçon avant 7 h le matin du cours en composant le 1 866 276-6668, poste 2701.

Aucun remboursement ou crédit pour leçon privée ou cours d'initiation.

Reconnaissance des risques et acceptation

L'élève ou son parent/tuteur/responsable accepte d'assumer l'entière responsabilité pour tout dommage corporel, moral ou matériel résultant des risques ou dangers inhérents et accepte de libérer et exonérer le moniteur, l'École de ski, la station, ses employés, officiers, représentants et administrateurs de toute responsabilité pour tout dommage corporel, moral ou matériel pouvant en découler.

➤ **LOCATION D'ÉQUIPEMENT**

Le client déclare que **SkiBromont.com, S.E.C.** lui a bien expliqué le fonctionnement de l'équipement qui fait l'objet de la présente et qu'il en comprend le mode de fonctionnement et d'utilisation.

Renseignements fournis

Le client garantit la véracité des renseignements qu'il a transmis à **SkiBromont.com, S.E.C.** permettant d'ajuster convenablement l'équipement, notamment sa taille, son poids, son âge et son niveau de compétence et d'expérience.

Dépôt (location de skis haute-performances seulement)

Le client s'engage à faire un dépôt de 500 \$ pour toute location de skis haute-performances.

Fixations

Le client assume la responsabilité de vérifier que les indicateurs visuels sur ses fixations correspondent aux tensions indiquées au contrat de location. Il s'engage à ne pas toucher à l'ajustement de tension des fixations.

Il reconnaît et accepte que l'ensemble de ski-chaussure-fixation puisse ne pas se déclencher systématiquement ou en toutes circonstances et il reconnaît avoir été dûment informé qu'il est impossible de prévoir chaque situation qui entraînera ou non le déclenchement du mécanisme. Le client renonce à toute garantie de sécurité, légale ou conventionnelle, concernant l'équipement et/ou tout dommage dont celui-ci pourrait être la cause.

Utilisation, modification, entretien ou réparation du matériel loué

Le client s'engage à n'utiliser l'équipement qu'à des fins normales et habituelles auxquelles celui-ci est destiné et pour aucune autre fin. Il s'engage également à ne faire ni autoriser quelque personne que ce soit autre que le personnel autorisé de **SkiBromont.com, S.E.C.** à faire quelque modification, entretien ou réparation à l'équipement, sauf en cas d'urgence. Il s'engage à être le seul utilisateur de l'équipement et à ne pas permettre ni tolérer que l'équipement soit utilisé par quelque autre personne. Le client s'engage à ne pas modifier les réglages techniques.

Bris et dommages sur l'équipement loué

Dans l'éventualité où l'équipement loué ou toute pièce ou partie de celui-ci était endommagé ou n'était pas en bon état pour quelque raison que ce soit, au moment du retour de l'équipement à **SkiBromont.com, S.E.C.**, le client s'engage à assumer tous les frais de réparation, d'entretien et/ou de nettoyage requis pour remettre ledit équipement et toutes lesdites parties et/ou pièces en bon état d'entretien, de réparation et de fonctionnement. Si l'équipement n'est pas réparable, il s'engage alors à payer les montants aux prix de détail mentionnés plus bas.

Le client renonce à toute garantie de sécurité, légale ou conventionnelle, concernant l'équipement et/ou tout dommage dont celui-ci pourrait être la cause.

Valeur de remplacement de l'équipement de location

Skis alpins et fixations	400 \$
Planche à neige et fixations	500 \$
Bâtons	20 \$
Skis démos et fixations	800 \$
Bottes de ski ou bottes de planche	200 \$

Tous les prix sont affichés taxes en sus

De plus, dans tous les cas, le tarif quotidien de location continuera de s'appliquer, sous réserve de tous les autres droits et recours de **SkiBromont.com, S.E.C.**, tant et aussi longtemps que l'équipement et toutes les pièces et parties de celui-ci n'auront pas été retournés en bon état d'entretien et de réparation.

Intérêt

Toutes les sommes dues à **SkiBromont.com, S.E.C.** porteront intérêt, à compter de la date de leur échéance, à un taux de 19,6% l'an (1,5% par mois), calculé et composé mensuellement.

Reconnaissance des risques et acceptation

Le client déclare être pleinement conscient des risques que présente le sport auquel cet équipement est destiné. Le client dégage et s'engage à tenir indemne **SkiBromont.com, S.E.C.**, ses propriétaires, actionnaires, administrateurs, agents et employés, de toute responsabilité, de quelque nature que ce soit, directe ou indirecte, à l'égard de tout dommage (matériel ou corporel), blessure(s) et/ou décès qui lui serait causé ou qui serait causé à quelque personne ou bien que ce soit pour quelque raison que ce soit y compris, sans s'y limiter, par suite de négligence, du choix, du montage, de l'entretien, du réglage et/ou de l'utilisation de l'équipement loué. Il assume personnellement l'entière responsabilité de tous lesdits dommages et/ou blessures et/ou décès et convient d'indemniser **SkiBromont.com, S.E.C.** et toutes les personnes ci-dessus mentionnées de toute réclamation qui pourrait être formulée contre l'une ou plusieurs d'entre elles.

----- VÉLO DE MONTAGNE

➤ Orages et intempéries

En cas d'orage, toutes les activités sont fermées pour une durée minimale de 30 minutes après le dernier coup de tonnerre. En cas de météo défavorable rendant les conditions dangereuses, la montagne pourrait cesser ses activités pour une durée indéterminée, et ce, sans préavis.

➤ Code de conduite en vélo de montagne

1. Le port du casque est obligatoire.
2. Le client doit marcher à côté de son vélo dès qu'il accède au niveau du chalet principal.
3. Il est conseillé de ne jamais s'aventurer **seul** dans la montagne.
4. Il est toujours préférable d'effectuer une inspection complète du vélo avant son utilisation.
5. Toujours respecter la signalisation et les avertissements et ne jamais s'aventurer hors sentiers ou sur des sentiers fermés.
6. Toute règle et/ou signalisation émise dans le cadre d'activités particulières et délimitées par ***SkiBromont.com, S.E.C.*** doit être respectée en tout temps.

➤ **ÉCOLE DE VÉLO**

Les seules **leçons de vélo autorisées sur la montagne** sont celles vendues et inscrites par l'École de vélo de **SkiBromont.com, S.E.C.** Toute personne intéressée à offrir des leçons sur la montagne doit avoir préalablement reçu l'autorisation des autorités concernées de la station. Toute personne prise sur le fait de contrevenir à cette règle ou faisant l'objet de témoignages de clients et/ou d'employés en ce sens pourra se voir refuser l'achat de laissez-passer ou confisquer celui en vigueur.

Laissez-passer

Les laissez-passer ne sont pas inclus dans le prix des leçons (sauf pour l'ini-vélo). L'élève est responsable d'avoir un laissez-passer de remontée valide pour le(s) cours.

Cours de groupe:

Le nombre d'élèves par groupe est approximatif. Aucun remboursement possible une fois le cours commencé.

Responsabilité de l'élève ou de son parent / tuteur / responsable

L'élève ou son parent/tuteur/responsable a la responsabilité de s'assurer que l'équipement utilisé est adéquat, sécuritaire, en bon état. Il doit également divulguer à l'école et au moniteur toute condition médicale préexistante de l'élève susceptible d'avoir un impact sur la pratique du vélo de montagne.

Responsabilité de l'élève:

L'élève doit respecter les consignes reçues du moniteur et respecter en tout temps le Code de conduite en montagne.

Supervision

Le client reconnaît que le vélo de montagne se pratique sur une longue distance ce qui implique que le moniteur n'est pas à proximité de son/ses élève(s) à tout moment et qu'il ne peut intervenir directement en tout temps.

Dans le cadre d'un cours de groupe ou semi-privé, l'attention du moniteur est divisée entre les élèves. Le moniteur ne peut porter son attention sur un élève en particulier en tout temps. L'élève pourrait par ailleurs être amené à emprunter les remontées mécaniques sans la présence de son moniteur dans la même chaise (coordination à l'embarquement).

Report et annulation

En cas d'impossibilité de se présenter à son cours, l'élève ou son parent/tuteur est responsable d'annuler ou de reporter la leçon au plus tard le matin même du cours en composant le 1 866 276-6668, poste 2900.

Reconnaissance des risques et acceptation

L'élève ou son parent/tuteur/responsable accepte d'assumer l'entière responsabilité pour tout dommage corporel, moral ou matériel résultant des risques ou dangers inhérents et accepte de libérer et exonérer le moniteur, l'école de vélo, la station, ses employés, officiers, représentants et administrateurs de toute responsabilité pour tout dommage corporel, moral ou matériel pouvant en découler.

➤ **LOCATION D'ÉQUIPEMENT**

Le client déclare que **SkiBromont.com, S.E.C.** lui a bien expliqué le fonctionnement de l'équipement qui fait l'objet de la présente et qu'il en comprend le mode de fonctionnement et d'utilisation.

Renseignements fournis

Le client garantit la véracité des renseignements qu'il a transmis à **SkiBromont.com, S.E.C.** permettant d'ajuster convenablement l'équipement, notamment sa taille, son poids, son âge et son degré de compétence et d'expérience.

Dépôt

Le client s'engage à faire un dépôt de 500 \$ pour toute location de vélo.

Utilisation, modification, entretien ou réparation du matériel loué

Le client s'engage à n'utiliser l'équipement que pour les fins normales et habituelles auxquelles celui-ci est destiné et pour aucune autre fin. Il s'engage également à ne faire ni autoriser quelque personne que ce soit autre que le personnel autorisé de **SkiBromont.com, S.E.C.** à faire quelconque modification, entretien ou réparation à l'équipement, sauf en cas d'urgence. Il s'engage à être le seul utilisateur de l'équipement et à ne pas permettre ni tolérer que l'équipement soit utilisé par quelque autre personne. Le client s'engage à ne pas modifier les réglages techniques.

Bris et dommages sur l'équipement loué

Dans l'éventualité où l'équipement loué ou toute pièce ou partie de celui-ci était endommagé ou n'était pas en bon état pour quelque raison que ce soit, au moment du retour de l'équipement à **SkiBromont.com, S.E.C.**, le client s'engage à assumer tous les frais de réparation, d'entretien et/ou de nettoyage requis pour remettre ledit équipement et toutes lesdites parties et/ou pièces en bon état d'entretien, de réparation et de fonctionnement. Si l'équipement n'est pas réparable, il s'engage alors à payer les montants aux prix de détail mentionnés ci-dessous.

Valeur de remplacement de l'équipement de location

Cadre		Guidon		Roues	
Vélo Descente	2500 \$	Vélo Descente	200 \$	Vélo Descente	200 \$
Vélo Enduro	2500 \$	Vélo Enduro	200 \$	Vélo Enduro	200 \$
Vélo Sentier	500 \$	Vélo Sentier	100 \$	Vélo Sentier	100 \$
Vélo Junior	350 \$	Vélo Junior	75 \$	Vélo Junior	75 \$
Selle télescopique	500 \$				

Tous les prix sont affichés taxes en sus

Le client peut se prévaloir de l'option Bris Majeur à la signature du contrat qui le protège de tout paiement en cas de bris sur l'équipement.

Responsabilité en cas de dommage(s) matériel(s), corporel(s), blessure(s) ou décès

Le client déclare être pleinement conscient des risques que présente le sport auquel cet équipement est destiné. Le client dégage et s'engage à tenir indemne **SkiBromont.com, S.E.C.**, ses propriétaires, actionnaires, administrateurs, agents et employés, de toute responsabilité, de quelque nature que ce soit, directe ou indirecte, à l'égard de tout dommage (matériel ou corporel), blessure(s) et/ou décès qui lui serait causé ou qui serait causé à quelque personne ou bien que ce soit pour quelque raison que ce soit y compris, sans s'y limiter, par suite de

négligence, du choix, du montage, de l'entretien, du réglage et/ou de l'utilisation de l'équipement loué. Il assume personnellement l'entière responsabilité de tous lesdits dommages et/ou blessures et/ou décès et convient d'indemniser **SkiBromont.com, S.E.C.** et toutes les personnes ci-dessus mentionnées de toute réclamation qui pourrait être formulée contre l'une ou plusieurs d'entre elles.

----- PARC AQUATIQUE ET ACTIVITÉS EN MONTAGNE

➤ **Laissez-passer**

Le client doit présenter et valider son laissez-passer à la guérite du Parc aquatique pour se procurer un bracelet qui lui donne accès aux activités.

➤ **Orages et intempéries**

En cas d'orage, toutes les activités sont fermées pour une durée minimale de 30 minutes après le dernier coup de tonnerre. En cas de météo défavorable rendant les conditions dangereuses pour certaines activités, la montagne pourrait cesser ses activités, en partie ou en totalité, pour une durée indéterminée, et ce, sans préavis.

➤ **Prêt d'équipement dans le cadre de l'activité Xpérience Vélo**

Le client s'engage à respecter les règles en vigueur de l'activité Xpérience Vélo, la signalisation, le code de conduite et le code vestimentaire. Il s'engage à suivre le guide tout au long de l'activité et suivre ses consignes.

Il déclare être pleinement conscient des risques inhérents que présente le vélo de montagne auquel cet équipement est destiné et des blessures et dommages qu'il peut entraîner et il accepte librement d'en assumer la pleine et entière responsabilité.

Il s'engage à n'utiliser que la piste « La Grande Douce » (piste 21) destinée à l'activité Xpérience Vélo.

----- ENGAGEMENT

Cette entente par ses droits, rôles et fonctions entre les parties est régie par les lois de la province de Québec qui sont applicables dans cette province, sans égard aux autres juridictions. Tous litiges impliquant les parties de cette entente seront présentés uniquement dans la juridiction exclusive des tribunaux de la province de Québec, district de Bedford.

Le signataire s'engage à respecter et à faire en sorte que tous les membres de sa famille, détenteurs de laissez-passer de saison, clients de nos différents produits et services, respectent les règlements et consignes de sécurité en vigueur à **SkiBromont.com, S.E.C.** Le cas échéant, il s'engage à informer tous les membres de sa famille ou de son groupe des conditions du présent document et des obligations incombant au détenteur d'un laissez-passer ou client des différents produits et services.

En signant ici, j'accepte les conditions et risques mentionnés au présent contrat pour l'avoir lu et compris.

J'ai lu et j'accepte volontairement et librement les conditions, comprenant les clauses d'exonération de responsabilité.

Signature : _____ Date : _____ (JJ / MM / AAAA)

Nom client : _____ Date de naissance : _____ (JJ / MM / AAAA)

Courriel : _____

Je consens à recevoir des communications électroniques de Bromont, montagne d'expériences comme, sans s'y limiter, des infolettres, des promotions et des offres exclusives.